

CAES TASSIGNY

Centre d'Accueil et d'Évaluation des Situations

La décision d'admission en centre d'accueil est prise par l'OFII en fonction de la disponibilité des places, de la structuration des ménages et du degré de nécessité de mise à l'abri ou de protection (présence d'enfants, femme enceinte, état de santé, vulnérabilité particulière...). La majorité des personnes admises viennent d'Île de France. Le centre est financé par l'État et le contrôle assuré par la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et la protection des populations.

Public accueilli	Hébergement	Accompagnement	Équipe
<p>Personnes étrangères victimes ou craignant des persécutions et réclamant la protection de la France, sans solution d'hébergement ni ressources établies.</p> <p>65 personnes accueillies : personnes seules, couples ou familles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 20 places en logements regroupés sur le site Tassigny ● 45 places en appartement diffus sur l'agglomération mulhousienne 	<ul style="list-style-type: none"> ● Procédure et dossiers d'asile, droit au séjour ● Couverture maladie et soins ● Gestion du quotidien ● Acheminement vers d'autres centres d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 directeur ● 1 cheffe de service ● 4 intervenants sociaux ● 1 maîtresse de maison ● 1 homme d'entretien ● 1 agent de service



CAES Tassigny : 3 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 68100 Mulhouse
Cheffe de service : Stéphanie FRAISON s.fraison@aces68.fr 03.89.29.02.93